Proposition présentée par les députés:

M<sup>mes</sup> et MM. Patrick Lussi, Marc Falquet, Norbert Maendly,
Eric Stauffer, Jean Sanchez, Florian Gander, Ronald
Zacharias, Michel Baud, Danièle Magnin, Sandra Golay,
Daniel Sormanni, Bernhard Riedweg, Thierry Cerutti, Carlos
Medeiros, Christina Meissner, Christian Flury, Francisco
Valentin, André Python, Thomas Bläsi, Pascal Spuhler, Eric
Leyvraz, Henry Rappaz, Christo Ivanov, André Pfeffer, JeanFrançois Girardet, Stéphane Florey, Jean-Marie Voumard,
Francois Baertschi. Claude Jeanneret

Date de dépôt : 21 décembre 2015

## Proposition de motion

concernant la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier les dysfonctionnements qui ont permis le déroulement d'une manifestation sauvage dans la nuit du 19 au 20 décembre 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève vu :

- l'article 230E, al. 3 de la loi portant règlement du Grand Conseil;
- le déroulement d'une manifestation dans la nuit du 19 au 20 décembre 2015;
- les policiers blessés au cours de cette émeute ;
- le délai d'intervention de la police alors qu'une « manifestation sauvage » était annoncée sur les réseaux sociaux ;
- la « doctrine » d'observation voire de « laisser-faire » adoptée par la police;
- la hiérarchie policière, voire le responsable politique de la sécurité ;
- que la « doctrine » du « laisser-faire » avait déjà engendré le chaos en ville de Genève, lors de la manifestation contre le G8, le 31 mai 2003;

M 2310 2/4

 que ce « laisser-faire » avait permis à une cinquantaine de casseurs masqués de défiler ouvertement, sans être inquiétés, puis de vandaliser la ville, lors d'une manifestation se voulant pourtant pacifique contre l'OMC, organisée par le syndicat Uniterre, en novembre 2009;

- les dégâts considérables aux monuments, biens et commerces, occasionnés le long de l'itinéraire emprunté par les manifestants;
- Que, malgré deux expériences antérieures de gestion calamiteuses des manifestations, rien n'a apparemment été appris par les hiérarchies policières et les responsables politiques chargés de la sécurité;
- l'insécurité manifeste régnant dans notre canton,

nous proposons de nommer une commission d'enquête parlementaire chargée notamment de déterminer :

- Et comprendre les modalités et la doctrine de décisions fixées par le département lors d'une manifestation non autorisée;
- s'il s'agit réellement d'une stratégie partagée par de nombreux corps de police, à savoir maintenir les casseurs dans un secteur restreint en les laissant agir en paix, comptant ensuite sur l'enquête judiciaire à venir pour identifier les protagonistes;
- si la police a été débordée, et si OUI analyser les causes ;
- les circonstances ayant permis que nous ayons à déplorer autant de dégâts ;
- les motifs, compte tenu du fait que le rassemblement était annoncé, pour lesquels il n'y a pas eu appel, pour des renforts, à d'autres cantons au vu des efforts déjà consentis par la police suite à l'élévation du niveau de sécurité;
- les instructions précises qui ont été données aux policiers sur le terrain tout au long de leur engagement;
- si les cadres policiers, sur le terrain, ont demandé à pouvoir intervenir, et si oui quelle a été la réponse;
- si le trafic radio au cours des événements a été enregistré ;
- quels changements de stratégie le département entend prendre pour mettre enfin fin aux actes délictueux de ces casseurs impunis.

3/4 M 2310

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Durant la nuit du 19 au 20 décembre, un rassemblement qui n'a fait l'objet d'aucune autorisation a entraîné de gros dégâts en ville de Genève, ceci alors que la police était au courant de l'événement. Compte tenu du contexte général, on ne prenait pas grand risque à pronostiquer que les choses risquaient fort de dégénérer, vu que les organisateurs s'étaient exonérés de toute demande, ce qui n'a d'ailleurs pas manqué.

Voir ainsi des casseurs ravager le bien d'autrui, ceci sous les yeux d'une police passive, suscite bien des questions.

Nous devons à tout le moins quelques explications à la population genevoise qui perd peu à peu confiance en sa police qu'elle voit essentiellement faire la chasse aux automobilistes et non aux fauteurs de troubles.

Peut-on savoir quelles sont les différences fondamentales entre une manifestation non autorisée et un rassemblement n'ayant pas obtenu d'autorisation ?

Cette question se base sur les propos de la cheffe de la police à Forum sur la RTS dimanche 20 décembre 2015. Je cite : « Il me semble que la problématique est bien différente ». En quoi donc ?

Quelle est la doctrine d'engagement fixée par le département au sujet d'une manifestation non autorisée ou pour laquelle on n'aurait même pas pris la peine de solliciter l'autorisation nécessaire ?

S'agit-il réellement d'une politique que la cheffe de la police dit partagée par de nombreux corps de police, à savoir maintenir les casseurs dans un secteur restreint en les laissant agir en paix, comptant ensuite sur l'enquête judiciaire à venir pour identifier les protagonistes ?

Doit-on réellement considérer que la police n'a pas été débordée comme le prétend sa cheffe au vu des ravages commis pour l'heure impunément ?

Si la police n'a pas été débordée, comment se fait-il que nous ayons à déplorer autant de dégâts ? La mission de la police ne serait-elle plus d'assurer la protection des personnes et des biens ?

Si la police n'a pas été débordée, faut-il considérer qu'elle est mal commandée vu qu'elle n'a pas rempli sa mission, ceci sans pourtant être débordée?

M 2310 4/4

Compte tenu du fait que le rassemblement était annoncé, n'y avait-il pas lieu de faire appel à d'autres cantons au vu des efforts déjà consentis par la police suite à l'élévation du niveau de sécurité ?

Quelles mesures le département entend-il prendre pour mettre enfin fin aux actes délictueux de ces casseurs impunis ?

Pour toutes les raisons qui figurent ci-dessus, nous vous encourageons, Mesdames, Messieurs les députés, à soutenir la création de la présente commission d'enquête parlementaire en dehors de tout clivage politique.